

## *Demande de rendez-vous, présentation du rapport BQVT des Assistants familiaux et suivi d'application de la loi du 7 février 2022*

*Après un an de travaux partagés, suite à la collecte de données effectuées du 14 janvier 2022 au 6 février 2022, par notre partenaire VOUS ECOUTE, ayant permis de recueillir les réponses de 2643 assistants familiaux et plus de 18 000 commentaires.*

*En partenariat avec le laboratoire MESOPOLHIS et le laboratoire de psychologie de l'université de Besançon, sous la responsabilité de Nathalie CHAPON Professeur des Universités, Université Bourgogne Franche-Comté, nous avons plaisir à vous partager notre **rapport d'analyse sur la qualité de vie au travail des assistants familiaux** auquel nous remercions le Ministère et la DGCS d'avoir apporté leurs contributions financières.*

*Ce rapport apporte son lot de contradictions et de constats surprenants sur lesquels nous souhaiterions pouvoir échanger prochainement avec Madame la Secrétaire d'État et Monsieur le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ;*

*Lors de cette rencontre, nous serons accompagnés des représentants de la FNAF PE.*

*Également dans un second temps, nos organisations professionnelles souhaitent alerter Madame la Secrétaire d'État et Monsieur le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées sur les divers points nous posant de graves difficultés ces derniers mois :*

- Les dérives des départements quant à l'application de la nouvelle loi et de son décret – en public et en privé – qui sont contraires aux objectifs attendus par l'État de reconquérir des nouvelles « vocations » pour le métier.*
- Notre attente des groupes de travail sur la mise en place d'une grille nationale d'évaluation des indemnités de sujétion.*
- Les difficultés majeures pour ces professionnels avec l'inflation et ses conséquences sur la qualité des prises en charge.*

*Enfin nous souhaitons partager notre étude chiffrée des importantes divergences de moyens mis en place et octroyés selon les départements, pour la prise en charge des enfants & jeunes. Il ne nous semble pas acceptable qu'en matière de droits, nos enfants accueillis ne disposent pas de moyens équitables sur l'ensemble du territoire national.*

*Avec nos remerciements  
Cordialement,*

*Pour les Bureaux ANAMAAF et CASAMAAF  
Marie-Noëlle PETITGAS et Bruno ROY  
Présidente et Secrétaire Général  
09 75 27 12 20 / 07 82 61 44 49*

